

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 10 AVRIL 2024, À 19 H 30 HEURES À
LOTBINIÈRE.

Sont présents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest
Laurier-Station / Huguette Charest
Leclercville / Denis Richard
Lotbinière / Jean Bergeron
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly / Louis-Gabriel Bélanger, maire suppléant
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton
Sainte-Croix / Stéphane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin
Saint-Flavien / Normand Côté
Saint-Gilles / Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

Sont absents à cette séance :

Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

103-04-2024

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter l'ordre du jour.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - RENCONTRES

03.01 - Avec Monsieur Pierre Bluteau, président, de la Société patrimoine et histoire des seigneuries de Lotbinière

03.02 - Avec Madame Yolaine Masse, directrice, du Domaine Joly-De Lotbinière

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 13 mars 2024

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - AFFAIRES COURANTES

06.01 - Administration générale

06.01.01 - Report de délai pour les rôles d'évaluation foncière et l'analyse des demandes de révision

06.01.02 - Assurance des cyberrisques

06.01.03 - Technicien en évaluation foncière - Mise à jour calendrier

06.02 - Législation

06.02.01 - Adoption - Règlement 348-2024 - Achat immeuble du 126 rue Olivier à Laurier-Station

06.02.02 - Adoption - Règlement 349-2024 - Abrogation 314-2020

06.02.03 - Adoption - Règlement 350-2024 - Abrogation 342-2023

06.02.04 - Avis de motion - Règlement 351-2024 - Travaux d'amélioration du 175 boul. Laurier

06.03 - Développement

06.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

06.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

06.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

06.03.04 - FRR volet 4 - Suivi

06.03.04.01 - Soutien à la vitalité - Appel de projets

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 06.03.05** - Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches 2024-2028
- 06.03.06** - Projet nichoirs de l'Oasis - Présentation du rapport
- 06.03.07** - Service d'aide à la recherche de logements (SARL) - Avis d'intention
- 06.03.08** - MADA volet 2 - Aide financière
- 06.03.09** - Production d'énergie renouvelable
 - 06.03.09.01** - Régie intermunicipale Le Connectif des sommets - Suivi
 - 06.03.09.01.01** - Communication - Offre de service de l'Agence Well - Banque d'heures
- 06.03.10** - Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) - Priorités régionales 2025-2029
- 06.04** - Promotion et développement économique
 - 06.04.01** - Politique d'investissement - Modification du plafond maximum du prêt Triple F
 - 06.04.02** - Comité d'investissement - Recommandation de prêt 0204-2024
 - 06.04.03** - Mesure de Soutien au travail autonome (STA) - Suspension
- 06.05** - Hygiène du milieu
 - 06.05.01** - Service de vidange des installations septiques - Calendrier 2024
 - 06.05.02** - Gestion des castors - Permis SEG
 - 06.05.03** - Recommandation du comité consultatif en environnement
- 06.06** - Sécurité publique
 - 06.06.01** - Étude d'opportunité en sécurité incendie - Suivi
- 06.07** - Transport / Réseau routier
- 06.08** - Tourisme et culture
 - 06.08.01** - Projet Cultiver le mouvement - Évaluation des candidatures
- 07** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 07.01** - Conformité de règlements d'urbanisme
 - 07.02** - Rapport annuel 2023 (article 59, LPTAA)

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

07.03 - Rapport annuel 2023 - Régime transitoire (zone inondable, rive et littoral)

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.02.01 - Comité de sécurité publique

08.02.02 - Comité de cogestion sur la mobilité

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.01 - FCM - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

10.02 - Frais incendie pour accidents sur l'autoroute 20 - Suivi

10.03 - Relais pour la vie - Demande de commandite

10.04 - Transport collectif - PAUTC - Approbation reddition

10.05 - Démarche de développement durable - Recommandations du Comité directeur du projet signature ECO Lotbinière

10.06 - FRR-013-3 Mise aux normes de la halte vélo - Dosquet

10.07 - Avis de motion - Règlement 352-2024 - Règlement BFS

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

03 - RENCONTRES

03.01 - Avec Monsieur Pierre Bluteau, président, de la Société patrimoine et histoire des seigneuries de Lotbinière

Quatre membres du conseil d'administration de la Société patrimoine et histoire des seigneuries de Lotbinière viennent présenter les administrateurs de la société ainsi que le plan d'action 2024-2025 qui traite des communications, de la généalogie et des recherches historiques, de la numérisation et banque photos ainsi que de la vie associative.

Monsieur Bluteau a profité de cette tribune pour présenter l'historique de la société qui remonte à 1976 et confirme le souhait des administrateurs de voir poursuivre la mission de la société pour les années futures.

03.02 - Avec Madame Yolaine Masse, directrice, du Domaine Joly-De Lotbinière

Madame Yolaine Masse, directrice de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, vient présenter la nouvelle image de marque de l'organisme,

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

dévoilée le 4 avril dernier. De plus, elle rappelle que les premiers dimanches du mois sont gratuits et présente les activités prévues tout au long de l'été. Le passeport annuel est en vente au coût de 60 \$ et donne notamment accès à la plupart des activités de la programmation ainsi qu'à quelques musées de la région.

Madame Masse informe également le conseil que le dossier du PARIT (Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique) progresse. On rappelle qu'il s'agit d'un ambitieux projet prévoyant des travaux de développement de plus de 5 millions de dollars pour notamment accroître l'accessibilité au fleuve et permettre au site d'offrir une offre touristique à l'année.

Enfin, Madame Masse informe le conseil que les démarches s'activent également autour des travaux de restauration à faire sur les bâtiments patrimoniaux du site. Des discussions sont en cours avec le Ministère.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

104-04-2024

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 13 mars 2024

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 13 mars 2024.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - AFFAIRES COURANTES

105-04-2024

06.01 - Administration générale

06.01.01 - Report de délai pour les rôles d'évaluation foncière et l'analyse des demandes de révision

Attendu que la Loi sur la Fiscalité municipale du Québec prévoit que le dépôt des rôles d'évaluation foncière s'effectue le 15 septembre de chaque année;

Attendu que les dispositions de l'article 71 de la Loi sur la Fiscalité municipale permettent de retarder au 1er novembre le dépôt d'un rôle d'évaluation;

Attendu les dispositions de l'article 138.3, 4e paragraphe qui stipule que l'analyse des demandes de révision peut également être reportée;

Attendu la demande de l'évaluateur M. Serge Gendron pour retarder le dépôt du rôle des municipalités de Saint-Patrice-de-Beaurivage, Val-Alain, N.-D.-S.-

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

C.-d'Issoudun, Lotbinière, Leclercville, Saint-Édouard-de-Lotbinière et Saint-Agapit;

Attendu la demande de l'évaluateur M. Serge Gendron pour retarder l'analyse des demandes de révision des municipalités de Dosquet, Saint-Apollinaire, Saint-Flavien, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'autoriser le délai au 1^{er} novembre 2024 pour les dépôts des rôles des municipalités de Saint-Patrice-de-Beaurivage, Val-Alain, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun, Lotbinière, Leclercville, Saint-Édouard-de-Lotbinière et Saint-Agapit et au 1^{er} décembre 2024 pour l'analyse des demandes de révision des municipalités de Dosquet, Saint-Apollinaire, Saint-Flavien, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre.

06.01.02 - Assurance des cyberrisques

06.01.03 - Technicien en évaluation foncière - Mise à jour calendrier

06.02 - Législation

106-04-2024

06.02.01 - Adoption - Règlement 348-2024 - Achat immeuble du 126 rue Olivier à Laurier-Station

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 13 mars 2024;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le règlement no. 348-2024 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'ACHAT DE L'IMMEUBLE DU 126, RUE OLIVIER À LAURIER-STATION ».

107-04-2024

06.02.02 - Adoption - Règlement 349-2024 - Abrogation 314-2020

Attendu que le conseil de la MRC avait décidé de réaliser des travaux d'amélioration de l'accueil du bureau situé à Sainte-Croix;

Attendu l'opportunité qui s'est présentée d'acquérir une bâtisse plus récente située à Laurier-Station pouvant accueillir l'ensemble des employés et pouvant être intégré au projet « Signature innovation » de la MRC;

Attendu que les travaux d'amélioration de l'accueil du bureau à Sainte-Croix ne sont plus nécessaires en raison du déménagement prévu à Laurier-Station en 2024-2025;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 13 mars 2024;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'adopter le règlement no. 349-2024 « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 314-2020 POUR PROCÉDER À DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU BUREAU À SAINTE-CROIX ».

108-04-2024

06.02.03 - Adoption - Règlement 350-2024 - Abrogation 342-2023

Attendu que le projet de parc éolien en partenariat avec Développement EDF Renouvelable inc. n'a pas été retenu par Hydro-Québec lors de l'appel d'offres portant le numéro de référence A/O 2023-01;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 13 mars 2024;

Il est proposé par Monsieur Samuel Boudreault, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le règlement no. 350-2024 « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 342-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA PARTICIPATION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UN PARC ÉOLIEN EN PARTENARIAT AVEC DÉVELOPPEMENT EDF RENOUVELABLE INC. ».

06.02.04 - Avis de motion - Règlement 351-2024 - Travaux d'amélioration du 175 boul. Laurier

Avis de motion est donné par Monsieur Normand Côté que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement d'emprunt pour des travaux d'amélioration au 175, boulevard Laurier à Laurier-Station.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

06.03 - Développement

06.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

06.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

06.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

06.03.04 - FRR volet 4 - Suivi

06.03.04.01 - Soutien à la vitalité - Appel de projets

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

109-04-2024

06.03.05 - Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches 2024-2028

Attendu le projet d'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Louis-Gabriel Bélanger et résolu que la MRC de Lotbinière :

- soit signataire de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- contribue à l'entente pour un montant maximal de 4 000 \$, réparti comme suit :
 - pour l'exercice financier 2024-2025, 1 000 \$ en contribution financière;
 - pour l'exercice financier 2025-2026, 1 000 \$ en contribution financière;
 - pour l'exercice financier 2026-2027, 1 000 \$ en contribution financière;
 - pour l'exercice financier 2027-2028, 1 000 \$ en contribution financière;
- désigne Monsieur Daniel Turcotte, préfet, à titre de représentant du signataire de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches 2024-2028.

Payable via le FRR volet 2

110-04-2024

06.03.06 - Projet nichoirs de l'Oasis - Présentation du rapport

Attendu que la MRC de Lotbinière soutient l'Oasis Lotbinière dans la réalisation de son projet nichoirs depuis quelques années;

Attendu que le projet nichoirs propose à sa clientèle un projet tangible qui contribue à améliorer la qualité de vie des personnes vivant ou ayant vécu une problématique de santé mentale, une période difficile ou un déséquilibre émotionnel;

Attendu que le projet nichoirs propose également de favoriser le maintien des oiseaux dans tous les habitats (forêt, prairies) de notre région et que depuis 2018, plus de 1 321 nichoirs ont été installés;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que ce soutien représente une aide de 15 \$ du nichoir afin de permettre à l'Oasis de les vendre 35 \$ l'unité;

Attendu que le bilan 2023-2024 de l'organisme fait état de 234 nichoirs construits et vendus dans la MRC de Lotbinière en 2023-2024;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accorder une aide financière de 3 510 \$ (234 nichoirs X 15 \$) à l'Oasis de Lotbinière pour le projet nichoirs 2023-2024, conformément à l'engagement pris via la résolution 080-04-2023, et de signifier à l'organisme l'intention de la MRC d'appuyer à nouveau le projet pour l'année 2024-2025 en renouvelant l'entente.

111-04-2024

06.03.07 - Service d'aide à la recherche de logements (SARL) - Avis d'intention

Attendu que la Société d'habitation du Québec (SHQ) proposait en 2023-2024 un programme de Service d'aide à la recherche de logement (SARL) aux offices d'habitation désireuses de participer et qu'elle s'engage à payer à l'office 90 % des dépenses admissibles jusqu'à 180 000 \$ pour un SARL permanent;

Attendu que le SARL est offert dans la région de Lotbinière par les deux offices municipaux d'habitation depuis le 1^{er} avril 2023;

Attendu que la population de la MRC de Lotbinière est de 36 424 (décret décembre 2023);

Attendu que la SHQ acceptait qu'une MRC puisse signer une entente avec un OMH de son territoire pour ce programme même si elle n'a pas déclaré sa compétence en logement social;

Attendu que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière sont intéressées à poursuivre le service et qu'en conséquence le critère du nombre d'habitants pour pouvoir bénéficier du service serait respecté si les conditions du programme devaient être maintenues;

Attendu que l'Office municipal d'habitation Nord s'est porté volontaire en 2023-2024 pour être le porteur du programme et qu'il semble toujours être volontaire pour porter le dossier pour l'année 2024-2025;

Attendu que les milieux devaient participer financièrement audit programme pour le pourcentage non subventionné, soit 10 %, à raison d'environ 0,37 \$ par habitant en 2023-2024;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu :

- que le conseil de la MRC de Lotbinière signifie à l'Office municipal d'habitation Nord son intention de poursuivre sa participation au SARL si le programme devait être reconduit par la SHQ;
- que le conseil de la MRC de Lotbinière s'engage à participer financièrement à la hauteur de 10 % du projet total réparti entre les municipalités participantes pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;
- que le conseil de la MRC de Lotbinière autorise Monsieur Daniel Turcotte, préfet, et Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document afférent à la reconduction du service, et ce, au nom des municipalités intéressées du territoire;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Office municipal d'habitation Nord et à la Société d'habitation du Québec si le programme est reconduit.

06.03.08 - MADA volet 2 - Aide financière

06.03.09 - Production d'énergie renouvelable

06.03.09.01 - Régie intermunicipale Le Connectif des sommets - Suivi

06.03.09.01.01 - Communication - Offre de service de l'Agence Well - Banque d'heures

112-04-2024

Attendu que les MRC de L'Érable, des Appalaches et de Lotbinière ont confirmé leur intention de constituer une régie désignée sous le nom de « Connectif des sommets » dans le but de devenir partenaires égaux dans des projets de production énergétique éolienne ou d'autres sources;

Attendu que cet avis d'intention prévoit que le partenariat égalitaire comprenne le partage de certaines dépenses, notamment en ce qui a trait aux communications;

Attendu que les MRC de l'Érable et des Appalaches sont actuellement approchées par des promoteurs qui prévoient développer des projets dans le cadre de futurs appels de projets d'Hydro-Québec et que la MRC de Lotbinière a un intérêt à voir ces projets voir le jour dans le contexte de partenaire égalitaire;

Attendu que l'Agence Well propose un partage 1/3, 1/3 et 1/3 de la banque de temps A proposée dans son offre de service;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Louis-Gabriel Bélanger et résolu que la MRC de Lotbinière confirme son intention de

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

contribuer au tiers de la banque d'heure A de l'Agence Well pour un montant de 6 932,64 \$ (plus taxes).

Payable avec le surplus libre

113-04-2024

06.03.10 - Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) - Priorités régionales 2025-2029

Attendu que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT)* a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

Attendu que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

Attendu que la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT)*;

Attendu que la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

Attendu la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

Attendu les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales.

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'approuver les priorités de la région de la Chaudière-Appalaches et de recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

06.04 - Promotion et développement économique

114-04-2024

06.04.01 - Politique d'investissement - Modification du plafond maximum du prêt Triple F

Attendu que la Politique d'investissement, adoptée en septembre 2023, sert à définir les modalités d'octroi de prêts (FLI, FLS et Triple F) par le service aux entreprises de la MRC;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le comité d'investissement recommande la modification du montant maximum de prêt à l'article 4.5 de la Politique d'investissement pour les fonds du Triple F;

Attendu que le montant inscrit à l'article 4.5 pour la détermination du montant maximum à prêter est de 10 000 \$ et que le comité d'investissement recommande un plafond maximum de 50 000 \$;

Attendu que l'augmentation du plafond à 50 000 \$ aidera à pérenniser et être plus compétitif pour les dossiers de financements;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de modifier la Politique d'investissement afin d'augmenter à 50 000 \$ le montant maximum à prêter aux entreprises pour les fonds du Triple F.

115-04-2024

06.04.02 - Comité d'investissement - Recommandation de prêt 0204-2024

Attendu la recommandation du service aux entreprises de la MRC via son comité d'investissement du 2 avril 2024;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'approuver la recommandation du service aux entreprises de la MRC de Lotbinière et d'autoriser le versement d'un prêt de 250 000 \$ à l'entreprise visée, réparti comme suit :

- 50 000 \$ via le TRIPLE F;
- 50 000 \$ via le Fonds FLS;
- 150 000 \$ via le Fonds FLI Relève.

06.04.03 - Mesure de Soutien au travail autonome (STA) - Suspension

06.05 - Hygiène du milieu

06.05.01 - Service de vidange des installations septiques - Calendrier 2024

116-04-2024

06.05.02 - Gestion des castors - Permis SEG

Attendu l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* stipulant que toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC veut encourager une gestion responsable du castor sur son territoire;

Attendu que la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly offre ses services de trappage aux autres municipalités de la MRC;

Attendu que la résolution 127-05-2023 de la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly stipule que des municipalités de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intérêt et leur besoin pour un service de trappage de castors;

Attendu que la MRC veut faciliter une mise en commun des ressources et de l'expertise mises en place à la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly concernant la gestion du castor;

Attendu que l'OBV du Chêne propose ses services pour l'installation d'une structure de contrôle du castor (cage Morency) dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière dans le cadre d'un projet pilote;

Attendu qu'un permis SEG peut être nécessaire pour intervenir dans la gestion du castor;

Attendu que seule la MRC de Lotbinière peut demander un permis SEG pour l'ensemble des territoires des municipalités de la MRC;

Attendu que l'obtention de ce permis est gratuite pour les MRC lorsqu'il est obtenu afin de rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau;

Attendu que le service de gestion du castor rendu par la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly sera facturé par la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly à la municipalité qui aura demandé le service;

Attendu que les services de l'OBV du Chêne seront assumés par le budget de la Forêt de la Seigneurie (subventions provinciales);

Attendu que le permis SEG est valide pour une période de 1 an;

Attendu que les municipalités locales n'ont aucune obligation d'utiliser les services offerts par la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly;

Attendu qu'une copie de la présente résolution sera envoyée aux 18 municipalités locales de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu d'encourager une gestion responsable du castor en autorisant la demande d'un permis SEG par la MRC pour l'ensemble du territoire en identifiant les employés désignés de la municipalité de Saint-

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

117-04-2024

Janvier-de-Joly comme trappeurs et les employés de l'OBV du Chêne pour l'installation d'une structure de contrôle.

06.05.03 - Recommandation du comité consultatif en environnement

Attendu que le Comité consultatif en environnement (CCE) s'est réuni le 14 mars dernier;

Attendu que le CCE a pris connaissance du rapport financier 2023 et du budget prévisionnel pour 2024 lors de cette rencontre;

Attendu que pour 2023, les revenus se sont élevés à 37 462 \$, soit 15 000 \$ provenant des quotes-parts, 16 222 \$ du FRR et 6 240 \$ de la vente de barils d'eau de pluie;

Attendu que pour 2023, les dépenses se sont élevées à 49 616 \$;

Attendu que pour 2024, les revenus prévus s'élèvent à 29 110 \$, soit 15 000 \$ provenant des quotes-parts, 10 000 \$ du FRR et 4 110 \$ de la vente de barils d'eau de pluie;

Attendu que pour 2024, les dépenses prévues s'élèvent à 35 966 \$;

Attendu que le CCE recommande le financement des nouveaux projets suivants pour 2024 :

- Achats de 137 barils d'eau de pluie et redistribution par les municipalités aux citoyens pour un montant de 10 835 \$ plus taxes;
- Promotion du Défi pissenlits pour un montant de 200 \$;
- Financement de l'activité portes ouvertes des églises pour un montant de 7 000 \$.
- Réalisation d'un diagnostic organisationnel par la Clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke dans le cadre d'un projet d'envergure (500 heures de travail) en échange d'une contribution financière de 500 \$;

Attendu que le CCE recommande d'appuyer l'OBV du Chêne dans le dépôt au volet 1 du PRCMHM d'une étude de faisabilité pour la restauration d'une portion en terre publique (Forêt de la Seigneurie de Lotbinière) de la rivière aux Ormes par l'entremise d'une lettre d'appui et par une contribution en nature d'une vingtaine d'heures;

Attendu que le CCE recommande d'inscrire la MRC au défi *Municipalités engagées* dans la transition écologique et d'encourager le plus grand nombre de citoyen·ne·s, municipalités et organisations à essayer d'autres modes de

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

transport pour le jour de la terre et à adopter de nouvelles habitudes écoresponsables;

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu :

- de contribuer au financement des nouveaux projets recommandés par le CCE;
- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 21 000 \$ du surplus des éoliennes pour compléter le financement des projets 2023 et 2024 recommandés par le CCE;
- d'appuyer l'OBV du Chêne pour le dépôt d'un projet au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour une portion de la rivière aux Ormes située dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière;
- d'autoriser l'inscription de la MRC au défi *Municipalités engagées* dans la transition écologique et d'encourager le plus grand nombre de citoyen·ne·s, municipalités et organisations à essayer d'autres modes de transport pour le jour de la terre et à adopter de nouvelles habitudes écoresponsables via ses réseaux sociaux et pages internet.

06.06 - Sécurité publique

06.06.01 - Étude d'opportunité en sécurité incendie - Suivi

06.07 - Transport / Réseau routier

06.08 - Tourisme et culture

06.08.01 - Projet Cultiver le mouvement - Évaluation des candidatures

Attendu que l'Entente de développement culturel (EDC) 2024 de la MRC de Lotbinière prévoit l'implantation d'œuvres d'art public par appel de candidatures aux artistes;

Attendu que le montant alloué à ce projet dans l'EDC est de 40 000 \$ et que s'ajoute à ce montant une somme de 10 000 \$ supplémentaire accordée par les quatre municipalités participantes (2 500 \$ chacune), incluant le coût des œuvres, l'installation, la promotion et la tenue d'une activité de lancement;

Attendu que le comité d'analyse, composé de trois artistes professionnels, d'une représentante d'une institution muséale agréée, d'une agente de développement de la MRC de Lotbinière (sans droit de vote) et de représentants des quatre localités participantes (avec un droit de vote « coup de cœur du milieu ») s'est réuni le 3 avril 2024 pour analyser les 14 candidatures reçues selon les critères mentionnés dans le guide d'appel de candidatures;

118-04-2024

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Louis-Gabriel Bélanger et résolu d'autoriser les versements présentés ci-dessous aux candidats retenus selon les modalités prescrites au guide d'appel de candidatures du projet Cultiver le mouvement 2024.

NOM DE L'ARTISTE OU DU COLLECTIF	PROJET	MONTANT ACCORDÉ
Claire-Alexie Turcot	Je file sous les constellations	9 500 \$
Maheux/Mercier	CYCLO	9 500 \$
Michel Cliche	Laisser des traces	9 500 \$
Paul Duval	L'HOMME TRICYCLE	9 500 \$
	TOTAL	38 000 \$

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

119-04-2024

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
Saint-Gilles	11 mars 2024	Règlement sur le plan d'urbanisme	641-24	2024-34
Sainte-Croix	5 mars 2024	Règlement sur les PCCMOI	702-2024	2024-35
Sainte-Croix	2 avril 2024	Règlement de zonage	704-2024	2024-36
Saint-Flavien	12 juin 2023	Règlement sur la démolition d'immeubles	05-2023	2024-37
Saint-Apollinaire	2 avril 2024	Règlement de zonage	970-2023	2024-38

07.02 - Rapport annuel 2023 (article 59, LPTAA)

07.03 - Rapport annuel 2023 - Régime transitoire (zone inondable, rive et littoral)

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.02.01 - Comité de sécurité publique

08.02.02 - Comité de cogestion sur la mobilité

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

120-04-2024

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	27 884,75 \$
Dépôts directs à faire	327 898,76 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	185 351,96 \$
Total des paiements :	541 135,47 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit :	
Liste des engagements :	229 338,46 \$

10 - AFFAIRES NOUVELLES

121-04-2024

10.01 - FCM - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

Attendu que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Attendu que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Attendu que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Attendu que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu :

- que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale »

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

- que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

122-04-2024

10.02 - Frais incendie pour accidents sur l'autoroute 20 - Suivi

10.03 - Relais pour la vie - Demande de commandite

Attendu que le Relais pour la vie de Lotbinière a déposé une demande de dons et publicités pour l'édition 2024;

Attendu qu'un montant de 2 000 \$ est demandé;

Attendu le plan de visibilité présenté;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de contribuer à l'édition 2024 du Relais pour la vie de Lotbinière à la hauteur de 2 000 \$ conformément au plan de visibilité et d'appliquer ce montant aux dons de l'équipe des maires de la MRC de Lotbinière.

123-04-2024

10.04 - Transport collectif - PAUTC - Approbation reddition

Attendu l'aide financière accordée en 2021 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif* au Service de transport adapté et collectif de Lotbinière;

Attendu le rapport final présenté;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu d'approuver le rapport final transmis par le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport*.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

124-04-2024

10.05 - Démarche de développement durable - Recommandations du Comité directeur du projet signature ECO Lotbinière

Attendu que le projet ÉCO Lotbinière incarne la volonté des élus et des organismes de la région d'accélérer notre virage vert et d'agir dès maintenant en matière de pratiques écoresponsables;

Attendu que l'action 22 du domaine d'intervention Développement économique durable du projet ÉCO Lotbinière vise à fournir un accompagnement aux entreprises et partenaires dans leur transition vers des pratiques durables, tout en renforçant leur compétitivité à long terme;

Attendu que le Centre québécois de développement durable (CQDD) a développé une application web facilitant la réalisation d'une démarche de développement durable en entreprise (autoévaluation de leurs pratiques d'affaires écoresponsables, production d'un plan d'action de développement durable adapté à leur réalité et production d'une page sommaire de leurs réalisations en développement durable via un module de communication);

Attendu que l'équipe de conseillères aux entreprises de la MRC (SAE, tourisme, agroalimentaire) a manifesté beaucoup d'intérêt à utiliser l'application avec nos entreprises et qu'une formation de 2 heures leur sera offerte par le CQDD;

Attendu que l'entente prévoit une contrepartie des services offerts par le CQDD, assumée par la MRC, soit un montant de 2 300 \$ à verser au CQDD afin de rendre accessible l'application à un maximum de 10 entreprises et que cette offre du CQDD permet une économie de 70 \$ par licence, de la formation et de l'accompagnement;

Attendu que l'action 40 du domaine d'intervention Leviers politiques et influences du projet ÉCO Lotbinière vise à initier une démarche de développement durable organisationnelle (portrait-diagnostic, politique et plan d'action);

Attendu que la MRC a la possibilité de collaborer avec la Clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'un premier portrait de développement durable au niveau organisationnel;

Attendu qu'il s'agit d'un projet réalisé par une équipe d'étudiant universitaire (baccalauréat et/ou maîtrise) d'une durée d'environ 500 heures;

Attendu qu'une contribution de 500 \$ de la MRC est demandée pour appuyer la mission de la Clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le comité directeur du projet ÉCO Lotbinière recommande de prendre entente avec le CQDD pour bénéficier des services offerts par le CQDD et de bénéficier d'un rabais de 700 \$ sur les 10 premières licences;

Attendu que le comité directeur du projet ÉCO Lotbinière recommande la collaboration de l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'un premier portrait de développement durable organisationnel en échange d'une contribution de 500 \$;

Attendu que l'offre d'achat de la MRC pour l'immeuble situé au 126 de la rue Olivier à Laurier-Station a été signée par les parties;

Attendu que l'acquisition de cet immeuble permettra la réalisation de l'action 13 du projet ÉCO Lotbinière, soit la mise en place d'un espace de collaboration et d'accompagnement en développement économique, dont l'économie verte, au bénéfice des entreprises;

Attendu que le comité directeur du projet signature ÉCO Lotbinière recommande l'utilisation d'un montant de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Louis-Gabriel Bélanger et résolu de prendre entente avec le CDQQ pour un premier lot de 10 licences au coût de 2 300 \$, de collaborer avec la Clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke pour réaliser un premier portrait de développement durable en échange d'une contribution de 500 \$ et d'utiliser un montant de 1 000 000 \$ du projet signature innovation ÉCO Lotbinière pour l'acquisition de l'immeuble situé au 126 de la rue Olivier à Laurier-Station.

125-04-2024

10.06 - FRR-013-3 Mise aux normes de la halte vélo - Dosquet

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 10 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. La demande vise à munir la halte vélo :

- *d'un puits et ses équipements pour desservir la toilette publique ainsi qu'un « food truck » durant la période estivale;*
- *d'une alimentation en électricité pour desservir le « food truck » ainsi que les Vélovoûtes à être installés.*

Ce projet est en conformité au plan de développement local de la municipalité qui a pour objectif que les équipements et infrastructures de loisirs et de sports répondent aux besoins de la population. De plus, il s'insère dans le projet de

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

réseau d'accueil des cyclistes avec les municipalités de Saint-Agapit, Saint-Gilles, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Dosquet.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu'il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 10 000 \$ provenant de l'enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 10 000 \$ à la municipalité de Dosquet pour le projet FRR-013-3 – Mise aux normes de la halte vélo.

10.07 - Avis de motion - Règlement 352-2024 - Règlement BFS

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Charest que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement remplaçant le règlement 330-2022 sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu la levée la séance à 21 h 27.

Le préfet

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.